



L'Expérience en Action

Comité Opérationnel d'OTECI du 12 mars 2020

10, Rue du Havre 75009 Paris

Ordre du jour – décisions & plan d'action

1. Ordre du jour

- Introduction du Président- Gilles Lhernould
 - Éligibilité OTECI aux dispositions d'intérêt général - Gilles Lhernould / Françoise Léandre
- Budget - Claire Michelet / Délégués régionaux
 - Résultats définitifs 2019
 - Budget 2020 – Régions et Global
- Mise en place de la Règle n°6 – Notes de frais
 - Formation des permanents : Note de frais, nouvel adhérent, ...
- Suivi des plans d'actions - Elisabeth Pacaud

2. Participants

- Délégués Régionaux : Françoise Léandre, Alain Mathurin, Christian Moullard
- Bureau : Gilles Lhernould, Claire Michelet, Elisabeth Pacaud
- Excusés : Michel Oliver, Guy Cluzel

3. Introduction du Président

- Reconnaissance d'intérêt général : En parallèle de la demande d'utilité publique (ARUP), il a été demandé à OTECI de déposer un dossier de demande de reconnaissance d'intérêt général. L'administration fiscale a rejeté notre demande en 1ère lecture. En conséquence, l'OTECI ne peut plus émettre de reçus fiscaux. Le président de l'OTECI prépare une réponse pour demander la révision de cette décision.
- Covid 19 : Seules les missions pouvant être assurées par Téléconférence sont assurées. Les adhérents de l'OTECI représentent une population sensible. Décisions
- **Budget :**
 - Établir le budget communication : Comité communication 26 mars 2020, à confirmer
 - Relancer le travail sur la possibilité de revoir les tarifs – Formation /éducation dans un 1er temps – Elisabeth Pacaud avec Régions et groupe référent, Q2 2020
- **Note de frais : mise en place de la règle n°6 :**
 - Les remboursements demandés sur l'ancien modèle ne sont plus acceptés
 - Les délégués régionaux sont responsables de communiquer à leurs équipes, de vérifier la présence des justificatifs de frais et signifier leur « bon pour accord » sur l'absence de justificatif (voir plus haut), avant la saisie dans VIGIE et l'envoi des notes de frais à la structure centrale

OTECI – 10, Rue du Havre – 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 56 02 63 02 - Fax : 33 (0)1 56 02 64 00

www.oteci.asso.fr – oteci@oteci.asso.fr

Association française loi 1901 N° Siret : 317 218 766 000 36



L'Expérience en Action

- Une formation des « permanents » régions, sera mise en place pour répondre aux questions sur les notes de frais et former sur l'utilisation de Vigie (nouvel adhérent, etc..) – Délégués régionaux pour exprimer la demande, Claire Michelet, Elisabeth Pacaud

- **Divers** : Envisager d'organiser régulièrement des réunions COMOP par TC.

4. Plan d'action

Action définies COMOP 29/11 2019	Qui	Statut & décision - COMOP 12/03/ 2020
Budget 2020 1er projet d'harmonisation	Claire Michelet / Délégations Régionales	En cours . A compléter avec les données AURA. Date cible CA pré AG.
Tarifs : Harmonisation des approches		
Formation/Education	Alain Mathurin & référents Formation & Éducation ; Elisabeth Pacaud	Préciser le besoin opérationnel –Q2 2020
Entreprise	Guy Cluzel	Expérience AURA à partager (Prochain CA?)
Préparer et communiquer le budget communication	Comité communication	Q2 2020
Révision de la convention avec un juriste	Gilles Lhernould	En cours
Reconsidérer la charte éthique - cas d'exclusion	Philippe Breton	Terminée : La charte est explicite sur les valeurs,
Nommer les responsables Territoriaux, si besoin	Délégués Régionaux	AURA fait
Publication de la règle n°6 et note de frais (NdF)	Bureau/ Délégations Régionales	Renforcer vérification régions
Formation : NdF et Vigie	Délégués/Claire Michelet	Q1-Q2 2020
Information COVID-19	Gilles Lhernould	Post communication gouvernement
Préparation AG de mai	Bureau	Avril 2020 ; maintenue sauf si prolongation des restrictions en cours

Compte rendu complet, signé par le président et le secrétaire diffusé aux membres du COMOP le 11 mai 2020.

OTECI – 10, Rue du Havre – 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 56 02 63 02 - Fax : 33 (0)1 56 02 64 00

www.oteci.asso.fr – oteci@oteci.asso.fr

Association française loi 1901 N° Siret : 317 218 766 000 36